



Les Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau

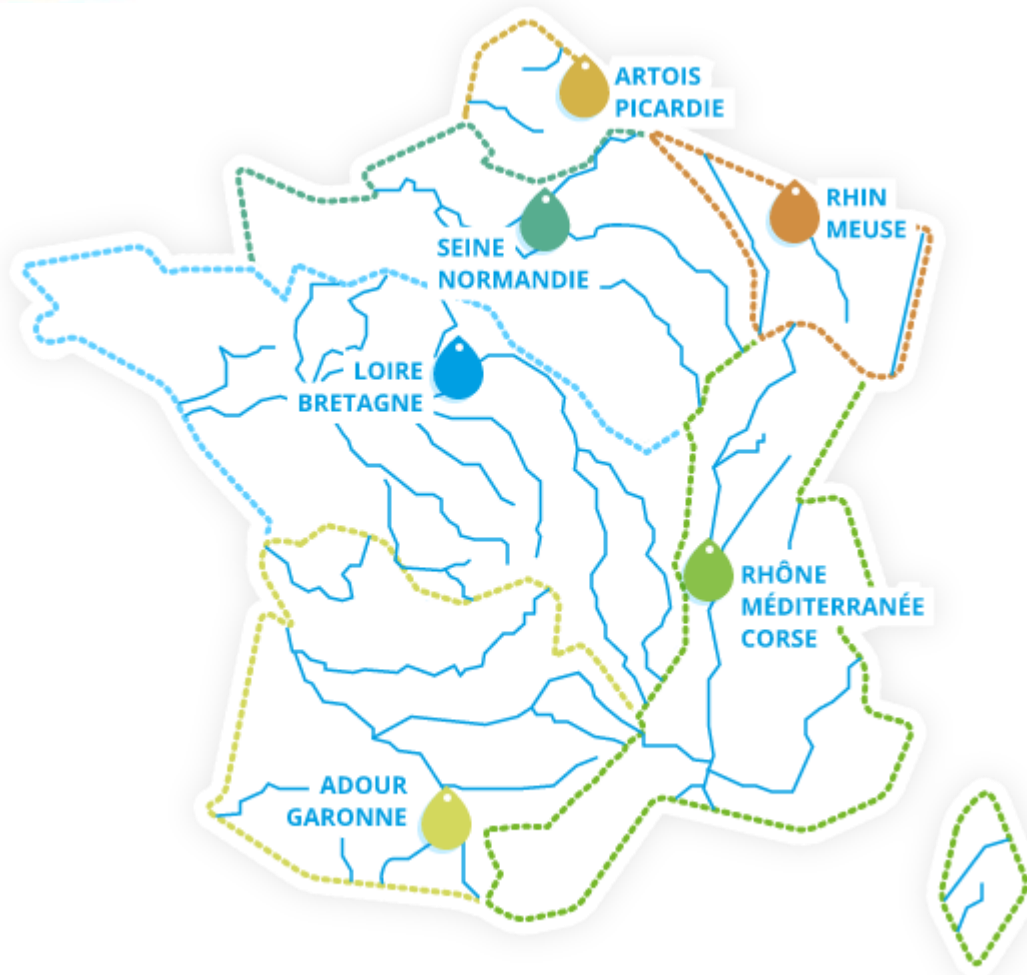
Julien LECONTE
Chargé d'intervention & référent gestion quantitative
Délégation de Montpellier

*Journée FNE OCMED
5 juin 2024*

**SAUVONS !
L'EAU !**



Les Agences de l'Eau



Depuis 1964, 6 Agences de l'Eau, Etablissements publics de l'Etat

Perçoivent et redistribuent l'impôt sur l'eau auprès de l'ensemble des usagers
12 Mds€+ sur 2019-2024
2,6 Mds€+ sur RMC

Comité de Bassin RM
=> **SDAGE**, Programme d'interventions, Taux de redevance

Le bon état des masses d'eau à l'horizon 2027

Le « bon état », c'est quoi ?

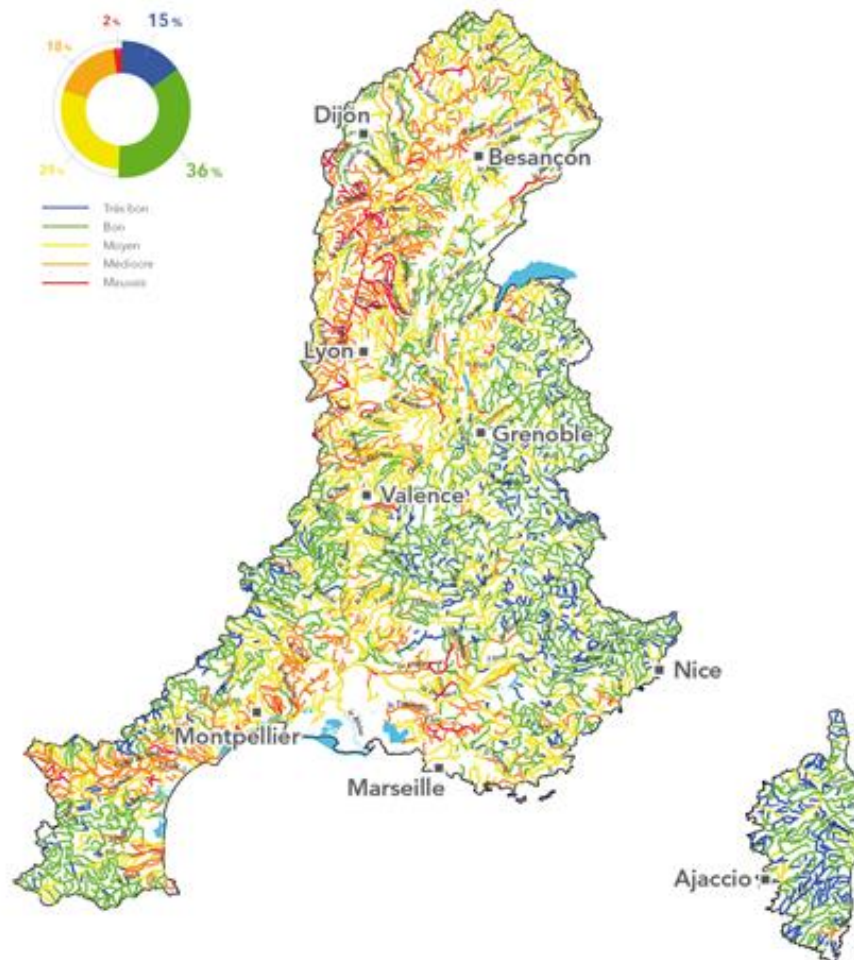
Une eau en qualité et en quantité suffisante pour assurer :

- un fonctionnement durable des écosystèmes naturels
- et satisfaire les usages humains

Un engagement

68% des masses d'eau en bon état en 2027 (objectif DCE)

En 2022, 49 % des cours d'eau sont en état moyen, médiocre ou mauvais



<https://eurmc.lizmap.com/sie-rhone-mediterranee/index.php>



SDAGE 2022-2027



Adopté par le comité de bassin le 18 mars 2022

et approuvé par arrêté du préfet coordonnateur de bassin le 21 mars 2022

Le SDAGE est opposable à toutes les décisions administratives prises dans le domaine de l'eau¹⁵, aux SAGE¹⁶ ainsi qu'aux documents d'urbanisme¹⁷ (schéma de cohérence territoriale (SCoT) et, en l'absence de SCoT, plan local d'urbanisme (PLU) et cartes communales) et au schéma régional des carrières¹⁸, dans un rapport de compatibilité de ces décisions avec le SDAGE. Lorsque le SDAGE est approuvé, ces décisions administratives doivent être, si nécessaire, mises en compatibilité avec lui.

PRÉFET
COORDONNATEUR DE BASSIN
RHÔNE-MÉDITERRANÉE



**SAUVONS
L'EAU!**

<https://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/planification-de-bassin/schema-directeur-damenagement-et-de-gestion-des-eaux>

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité



**SAUVONS
L'EAU!**

SDAGE 2022-2027



0	S'adapter aux effets du changement climatique.....	✓	✓
1	Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité.....	✓	
2	Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques.....	✓	✓
3	Prendre en compte les enjeux sociaux et économiques des politiques de l'eau.....	✓	
4	Renforcer la gouvernance locale de l'eau pour assurer une gestion intégrée des enjeux.....	✓	✓
5	Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé.....	✓	
6	Préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides.....	✓	
7	Atteindre et préserver l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir.....	✓	✓ ✓
8	Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques.....	✓	

Transversalité

Priorité à la sobriété, aux actions « sans regrets », réversibles ou adaptables...

Démarches largement concertées, tournées vers l'adaptation dans un contexte d'incertitude

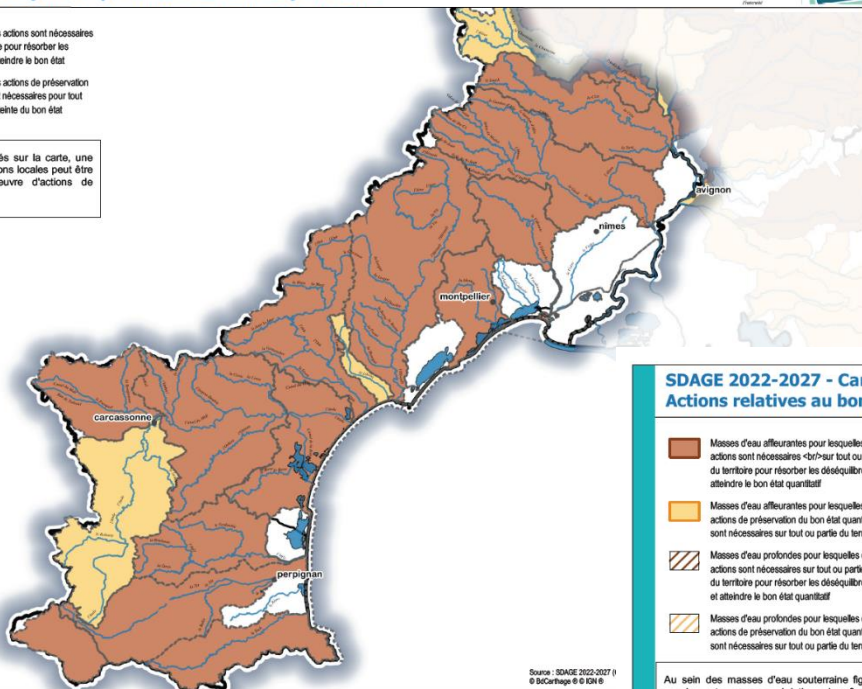
Les actions engagées localement

SDAGE 2022-2027 - Cartes 7B

Actions relatives à l'équilibre quantitatif des eaux superficielles

- Sous bassins sur lesquels des actions sont nécessaires pour tout ou partie du territoire pour résorber les déséquilibres quantitatifs et atteindre le bon état
- Sous bassins sur lesquels des actions de préservation des équilibres quantitatifs sont nécessaires pour tout ou partie du territoire pour atteindre le bon état

Au sein des sous bassins figurés sur la carte, une appréciation plus fine des situations locales peut être réalisée pour la mise en oeuvre d'actions de résorption ou de préservation.



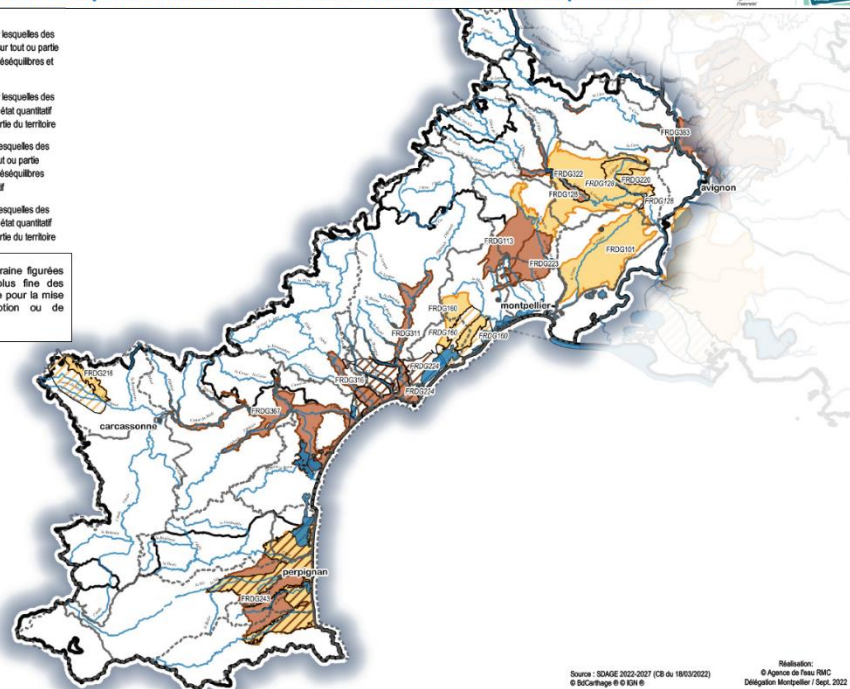
Source : SDAGE 2022-2027 //
© BCartage © IGN ©

SDAGE 2022-2027 - Cartes 7A-1 et 7A-2

Actions relatives au bon état quantitatif des masses d'eau souterraines afférentes et profondes

- Masses d'eau afférentes pour lesquelles des actions sont nécessaires
 sur tout ou partie du territoire pour résorber les déséquilibres et atteindre le bon état quantitatif
- Masses d'eau afférentes pour lesquelles des actions de préservation du bon état quantitatif sont nécessaires sur tout ou partie du territoire
- Masses d'eau profondes pour lesquelles des actions sont nécessaires sur tout ou partie du territoire pour résorber les déséquilibres et atteindre le bon état quantitatif
- Masses d'eau profondes pour lesquelles des actions de préservation du bon état quantitatif sont nécessaires sur tout ou partie du territoire

Au sein des masses d'eau souterraine figurées sur la carte, une appréciation plus fine des situations locales peut être réalisée pour la mise en oeuvre d'actions de résorption ou de préservation.



Source : SDAGE 2022-2027 (CB du 18/03/2022)
© BCartage © IGN ©

Réalisation :
© Agence de l'eau RMC
Délegation Montpellier / Sept. 2022

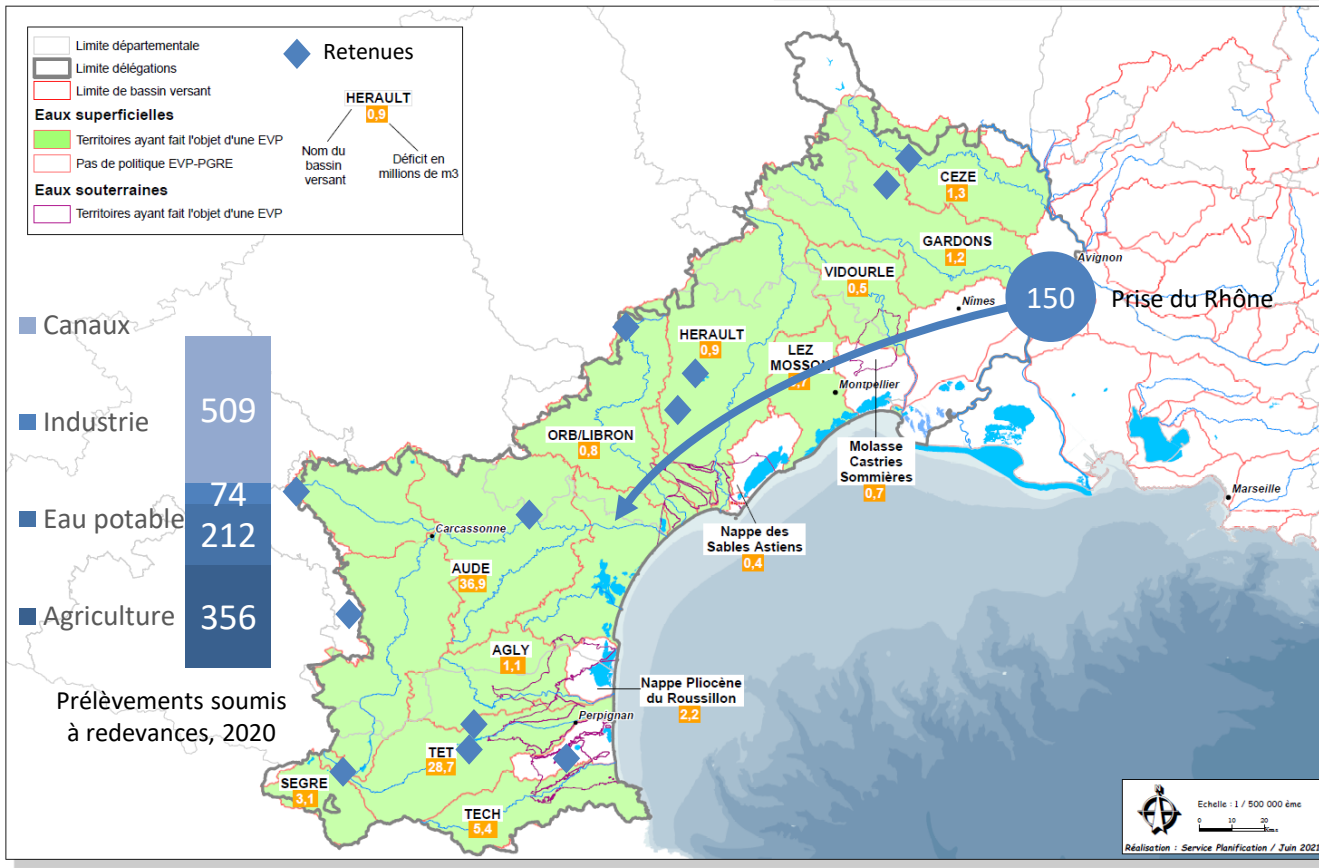
Des Etudes Volumes Prélevables pour caractériser les déficits (2009-2015)

en année
quinquennale
sèche

en Occitanie
il manque...

81 Mm³ sur les
ressources superficielles
pour satisfaire l'ensemble
des usages et préserver
la vie biologique.

3 Mm³ dans les
eaux souterraines pour
équilibrer la balance
entre prélèvements
et réalimentations.





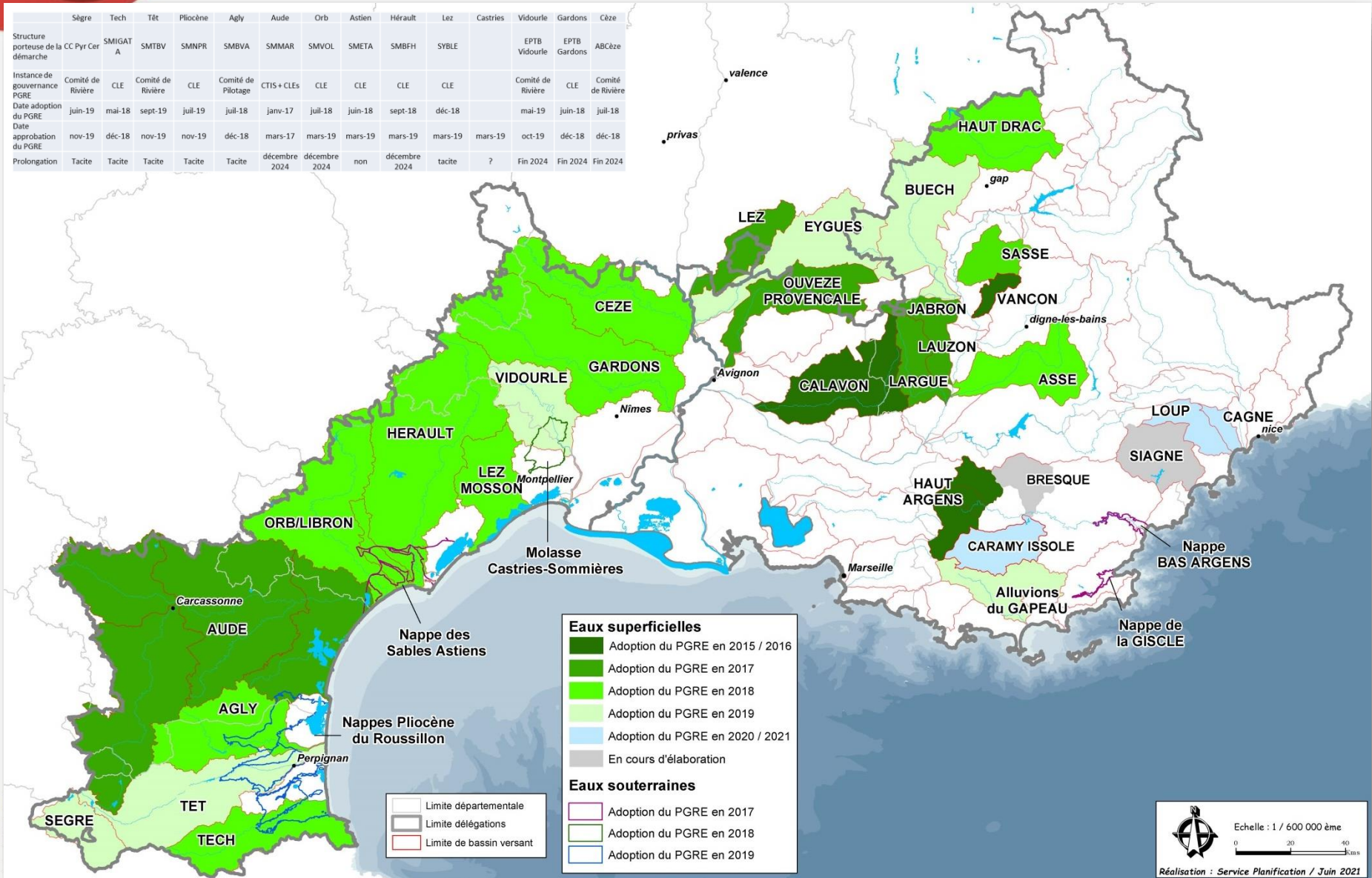
Les Projets de Territoires pour la Gestion de l'Eau (2015-2019 => 2024)

- **Des programmes d'actions pour le retour à l'équilibre quantitatif**
 - Economies d'eau
 - Substitutions
 - Connaissance
 - Structuration/gouvernance
 - Animation/suivi et communication
- **Adoption par l'instance de gouvernance locale (CLE, Comité de Rivière, Comité de pilotage)**
- **Approbation par le Préfet**



Les Projets de Territoires pour la Gestion de l'Eau (2015-2019 => 2024)

	Sègre	Tech	Têt	Pliocène	Agly	Aude	Orb	Astien	Hérault	Lez	Castries	Vidourle	Gardons	Cèze
Structure porteuse de la CC Pyr Cer démarche	SMIGAT A	SMTBV	SMNPR	SMBVA	SMMAR	SMVOL	SMETA	SMBFH	SYBLE			EPTB Vidourle	EPTB Gardons	ABCèze
Instance de gouvernance PGRE	Comité de Rivière	CLE	Comité de Rivière	CLE	Comité de Pilotage	CTIS + CLES	CLE	CLE	CLE	CLE		Comité de Rivière	CLE	Comité de Rivière
Date adoption du PGRE	juin-19	mai-18	sept-19	juil-19	juil-18	janv-17	juil-18	juin-18	sept-18	déc-18		mai-19	juin-18	juil-18
Date approbation du PGRE	nov-19	déc-18	nov-19	nov-19	déc-18	mars-17	mars-19	mars-19	mars-19	mars-19		oct-19	déc-18	déc-18
Prolongation	Tacite	Tacite	Tacite	Tacite	Tacite	décembre 2024	décembre 2024	non	décembre 2024	tacite	?	Fin 2024	Fin 2024	Fin 2024



Eaux superficielles

- Adoption du PGRE en 2015 / 2016
- Adoption du PGRE en 2017
- Adoption du PGRE en 2018
- Adoption du PGRE en 2019
- Adoption du PGRE en 2020 / 2021
- En cours d'élaboration

Eaux souterraines

- Adoption du PGRE en 2017
- Adoption du PGRE en 2018
- Adoption du PGRE en 2019

- Limite départementale
- Limite délégations
- Limite de bassin versant

Echelle : 1 / 600 000 ème

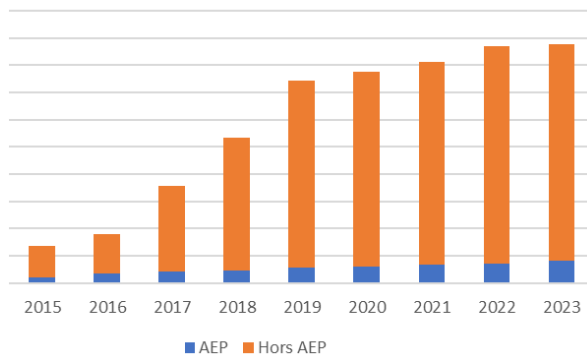
Réalisation : Service Planification / Juin 2021



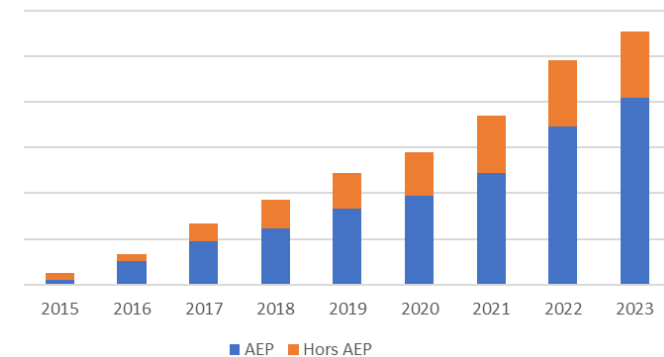
Premiers constats : opérations

Opérations de travaux financées sur le territoire de la délégation de Montpellier dans le cadre des PGRE/PTGE (données à l'année de décision de financement, volumes théoriques)

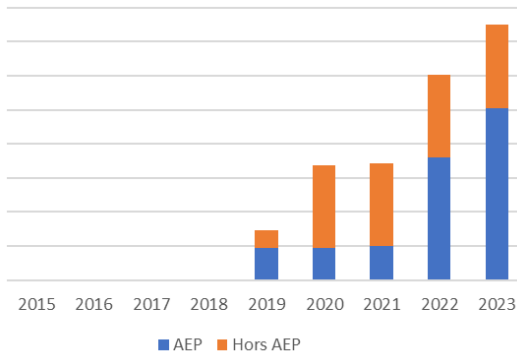
Volumes théoriques économisés



Montant total des travaux



Volumes théoriques substitués



Depuis 2015 (bilan en cours de consolidation !)

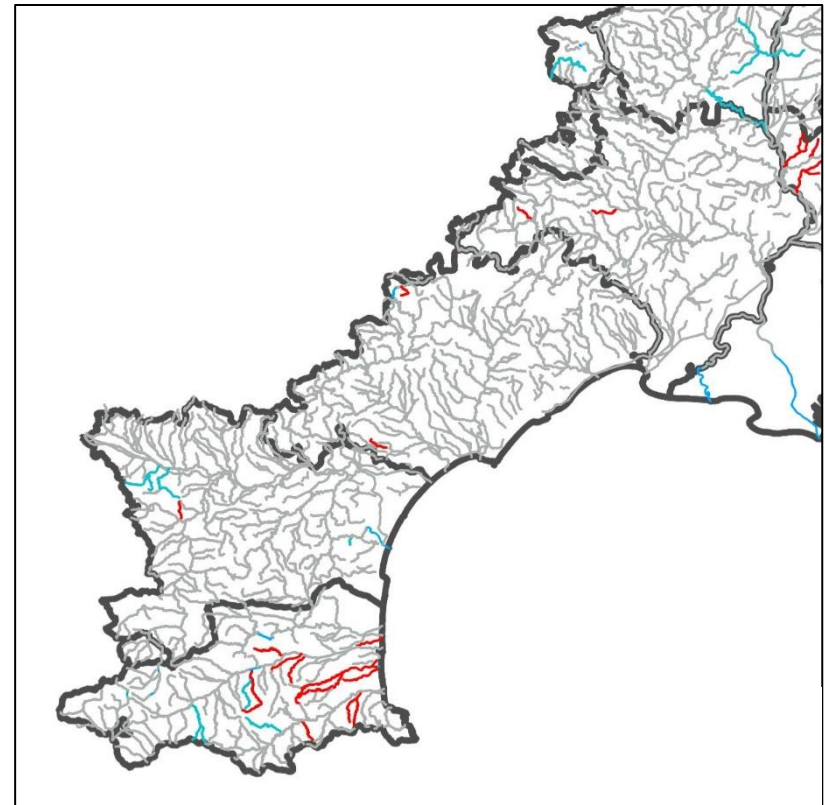
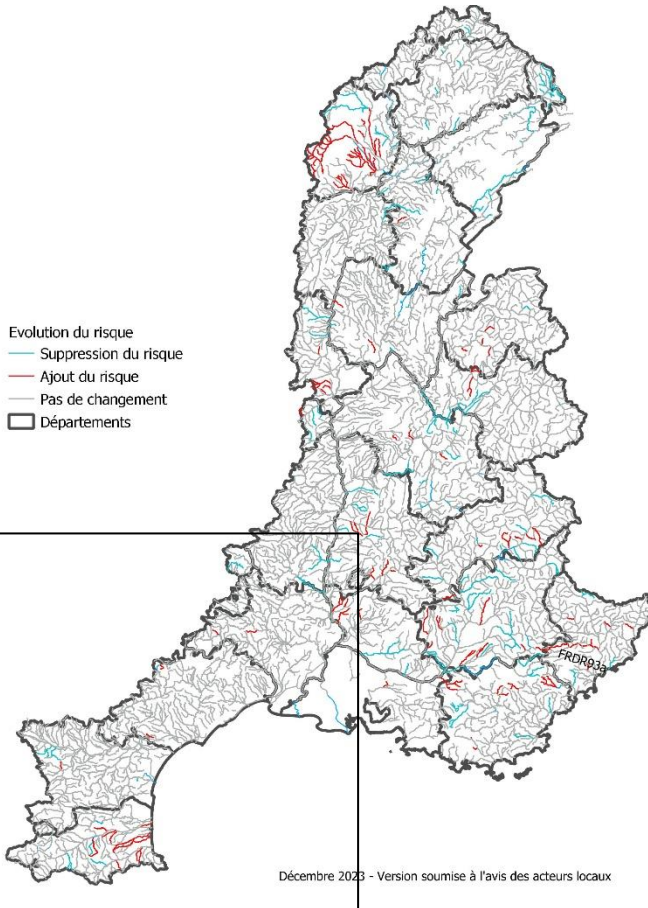
Près de 300 M€ de travaux (ie hors études, animation, etc.) portés par des collectivités, associations syndicales de propriétaires, sociétés d'aménagement...

Aide Agence environ 35% en moyenne

Premiers constats : pression de prélèvement

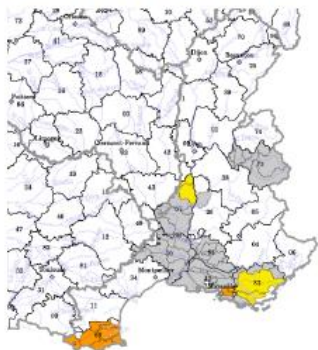
Evolution du risque entre EDL 2025 et SDAGE 2022-2027

Pression des prélèvements d'eau sur les cours d'eau

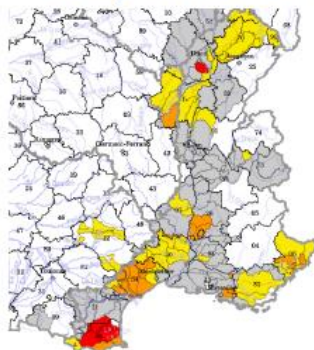


Premiers constats : ressource

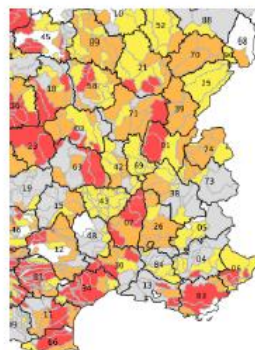
15 mars 2023



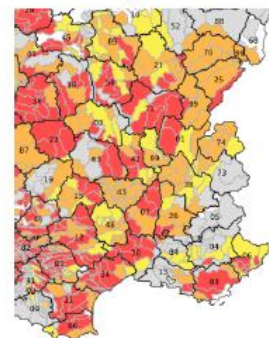
25 juin 2023



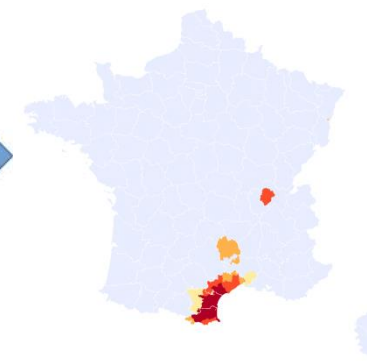
25 août 2023



15 sept. 2023



22 jan. 2024

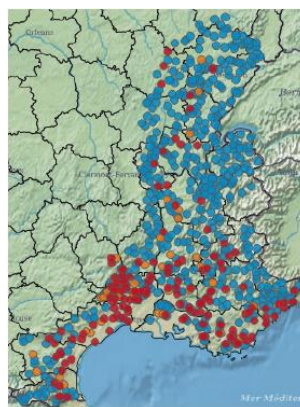


Recours aux arrêtés sécheresse :

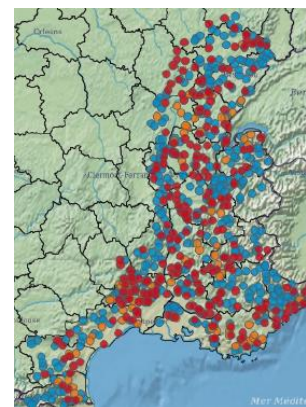
- une gestion de crise pénalisante pour les usagers (restrictions d'usages)
- un fonctionnement des milieux dégradé

Respect des DOE/NPA 8 années sur 10 ?

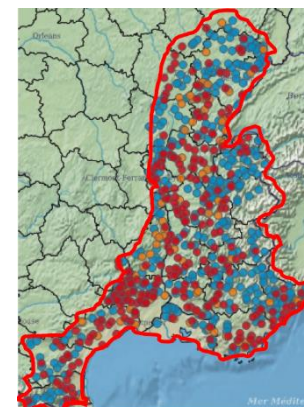
Observation des étiages



Août 2021



Août 2022



Août 2023

Premiers constats : changement climatique

- **Des perturbations importantes du cycle de l'eau et des usages**
 - Quelques certitudes
 - Augmentation de l'intensité des événements extrêmes
 - Particulièrement dans le bassin méditerranéen
 - Des scénarios vraisemblables
 - Modification des régimes hydrologiques
 - Augmentation de la durée des sécheresses interannuelles
 - Beaucoup d'incertitudes
 - Grave à quel point ?
 - A quelle échéance ?
 - Où précisément ?
- **L'impact des scénarios sociaux-économiques et politiques pèse plus fort que les incertitudes climatiques dans nos trajectoires d'adaptation => suivre Talanoa !**
 - <https://talanoa-water-france.hub.inrae.fr/>



Bilan complet à 6 ans et renouvellement des programmes d'actions

National

- [Instruction PTGE mai 2019](#)
- [Additif janvier 2023](#)
- [Guide PTGE Août 2023](#)
- [« Plan Eau » Mars 2023](#)

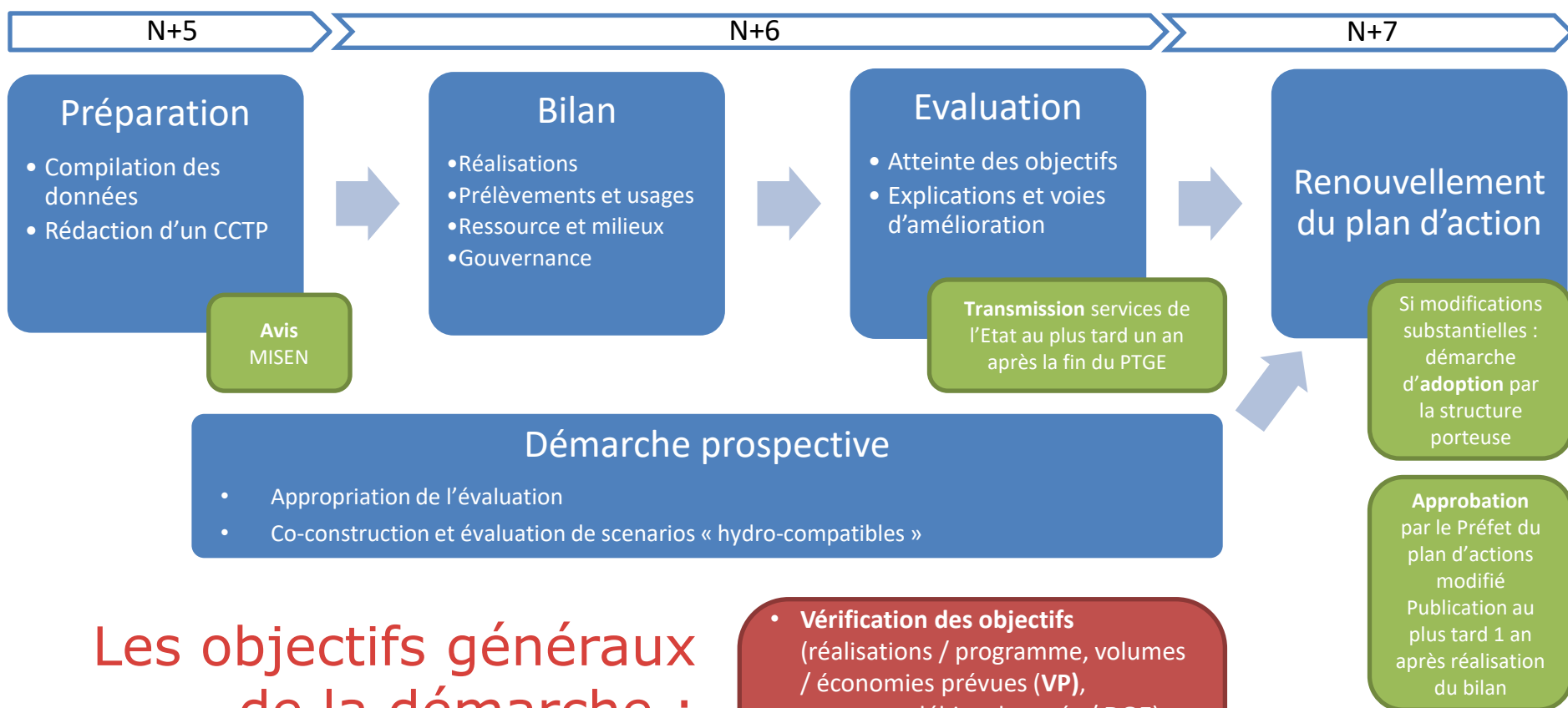
Bassin

- [Note SECTEC PGRE 2019](#)
- [Note SECTEC Prospective 2020](#)
- [Note de bassin aux services de l'état nov. 2022](#)
- [PBACC Déc. 2023](#)

Délégation

- Doctrine régionale en cours d'élaboration
- Réunions département par département fin mai 2024

Bilan complet à 6 ans et renouvellement des programmes d'actions



Les objectifs généraux de la démarche :

- **Vérification des objectifs** (réalisations / programme, volumes / économies prévues (VP), ressource débits observés / DOE)
- **Construction d'un programme d'actions ambitieux et mobilisateur**
- Recherche de voies d'amélioration
- Adhésion politique

Les démarches prospectives

C'est avant tout...

La **réflexion et la mise en débat autour de futurs possibles**, en lien avec l'évolution climatique et celle des usages et milieux

Une expérience collective pour monter en conscience des enjeux, en cohésion et en **capacité à agir plus vite et plus fort**

Une approche nécessairement **critique, ouverte et bienveillante**

L'exploration de possibilités d'actions nouvelles, et l'analyse des freins et leviers à leur mise en œuvre conjointe

Ca ne doit pas être...

Une prévision de l'avenir : l'avenir se prépare, il ne se prévoit pas

Une démarche-alibi

Nécessairement une approche de modélisation

Conclusions

- **Fortes dynamiques territoriales en place, à soutenir**
- **Lacunes dans la connaissance et le suivi**
 - Métrologie
 - Prélèvements
 - Relations nappes – cours d'eau
- **Renforcer l'efficacité des actions et la pérennité de leurs effets**
 - Plus grande cohérence de l'action publique ?
- **Quels objectifs et moyens d'adaptation à moyen et long terme ?**
 - Actions sur les usages / actions sur les ressources
 - Besoins en eau douce des milieux dans le contexte de changement climatique ?
 - Besoins « hivernaux »
 - ...



PARTICIPER !

Dans le débat public, les instances de gouvernance, les consultations, les démarches prospectives...



Merci de votre attention